

## Procédure de labellisation d'experts pour THE POOL - Metz

**L'incubateur d'excellence régional The Pool, porté par l'association TCRM-BLIDA, souhaite constituer un portefeuille de prestataires labellisés dédiés à l'accompagnement des startups incubées à Metz.**

Nous procédons à une consultation restreinte pour identifier et labelliser, pour une durée d'un an, un ensemble d'experts sur différents domaines clés concernant l'incubation des startups.

**Les experts sont recherchés dans les domaines suivants :**

- Accompagnement juridique (Création de la Société - Rédaction CGV /CGU – Contrats commerciaux – Levée de fonds)
- Expertise comptable et sociale (Déclaration courante juridique – AGO - Statuts – Paie)
- Communication (Site internet vitrine ou site marchand - Identité visuelle et charte graphique – Création de supports de communication à imprimer – Référencement naturel (SEO) et rédaction de contenu – Référencement payant (SEA) – Community Management et Marketing Communautaire – Conseils et réalisation de clips vidéo – Formations individuelles ou collectives – Relations Presse)

Dans le cadre de l'incubation, THE POOL peut cofinancer les prestations ci-dessus proposées aux projets. Compte-tenu de la jeunesse des sociétés concernées, THE POOL souhaite contrôler la qualité et le coût associés à ces prestations. Par conséquent, sur certains lots, un chiffrage sera demandé afin de forfaitiser certaines prestations. Cet élément sera déterminant pour le choix du prestataire.

En retour de leur investissement, les experts labellisés seront proposés aux porteurs de projets lors de leurs recherches de prestataires de manière privilégiée.

Le choix des experts se fait sur les critères suivants :

- 40% : montant du devis sur les lots sur lesquels l'expert se positionne,
- 40% : adéquation de la prestation proposée et devisée par rapport à la demande initiale,
- 20% : le cas échéant historique du fournisseur vis-à-vis de l'association TCRM-BLIDA.

## Cahier des charges – Prestations Juridiques

### Prestations attendues :

#### **Droit des Sociétés**

- Création d'entreprise : rédaction des statuts, annonces légales, formalités CFE : proposer plusieurs forfaits selon le degré de complexité des statuts, le nombre d'associés, etc... Prévoir des fourchettes de prix différentes pour chaque forfait (exemple : SASU statuts simplifié, SAS 2 associés, SAS 3 associés...).
- Pacte d'actionnaires : privilégier une tarification horaire (pas de forfait) ; estimation du nombre d'heures d'intervention selon la complexité du pacte.
- Modification de la société : Rédaction des nouveaux statuts, annonces légales, formalités CFE. Proposer plusieurs forfaits selon le degré de complexité
- Augmentation de capital (proposer une tarification horaire)
- Transformation de la société (ex. : Sarl en Sas) : proposer une tarification horaire.

#### **Droit des Affaires**

- Mise en place des conditions générales de ventes et d'utilisation d'un site internet : privilégier une tarification horaire, et prévoir des fourchettes de prix selon complexité.
- Contrats commerciaux : convention de partenariat-contrat de prestations de services... Tarification horaire souhaitée.
- Déclaration CNIL : prévoir un forfait d'intervention.

#### **Droit Social**

- Contrat de travail : dirigeants et salariés. Prévoir un forfait pour un contrat type dirigeant d'entreprise, et un forfait pour un contrat type salarié.
- Accompagnement à la rédaction d'accords d'entreprises. Préciser la tarification horaire.
- Accompagnement à la rupture du contrat de travail. Préciser une tarification horaire (ou forfaitaire si possible) pour une rupture conventionnelle amiable, et une autre tarification en cas de rupture contentieuse.
- Autres conseils ; rémunérations extra-salariales. Préciser la tarification horaire.

### Renseignements et déroulement de l'appel à la concurrence à consultation restreinte

1. Acheteur public – Association TCRM-BLIIDA – 7 avenue de Blida – 57000 Metz
2. Objet du marché – Recherche d'experts pour l'accompagnement « Prestations juridiques » des startups incubées à Metz
3. Type de marché – Marché à bon de commande – Art 77 du Code des Marchés Publics
4. Lieu d'exécution – 7 avenue de Blida – 57000 Metz (ou sur le lieu de travail de la startup concernée si non hébergée au sein de Bliida)
5. Date limite de dépôt des offres : 15/12/2018
6. Adresse électronique de transmission des offres : [thepool@tcrm-blida.com](mailto:thepool@tcrm-blida.com)
7. Pièces à fournir par le postulant :
  - a. Offre du postulant
  - b. Attestations de régularité fiscale et sociale
8. Délai de maintien de l'offre du postulant = 1 an
9. Date de publication de l'avis d'appel à concurrence sur le site internet de TCRM-BLIIDA – Le 16/11/2018 ([www.startup-semia.com](http://www.startup-semia.com))